

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Jeudi 28 Février 2008 à Lugny à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Lugny sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER, DREVET, CHALMANDRIER et Mrs POURMONET, PENOT, GOYARD, GUILLET, CAUBET, BALDASSINI, DEDIENNE, VACANT, CHEVALIER, DESMAIZIERES, LAFARGE, DUMONT, ROBELIN, BUSSERET, SURGAND, PERRIN, BERTHILLIER.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 24 Janvier 2008 qui a eu lieu à Saint Albain est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte Administratif 2007

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 394 392.68 €

Recettes : 1 482 128.26 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 103 992.73 €

Recettes : 248 877.94 €

Les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : + 122 148.04 €

Investissement : + 146 965.90 €

Mr PERRIN souhaiterait avoir des précisions sur les charges de personnel concernant la garderie périscolaire de Viré qui lui semblent élevés par rapport à d'autres structures où les salaires sont quasi similaires. Le secrétariat est chargé d'apporter des précisions sur ce point.

Le compte administratif et le compte de gestion sont acceptés à l'unanimité. Compte tenu des restes à réaliser qui se montent à 205 651 € :

58 685.10 € sont affectés au compte 1068 investissement

63 462.94 € passent au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté.

3- Demande de subvention du Club de judo : équipement salle de musculation

Le club de judo a acheté du matériel pour équiper leur salle de musculation pour un montant de 7 031,73 €. Un groupe d'élus a visité la salle. Une aide du Conseil Général leur a été accordée. La somme de 4 728,39 € reste à leur charge. Ils demandent une subvention de 3 000 €. Mr SURGAND pense que le club de karaté de Viré réalise de telles dépenses sans obtenir de subvention de la Communauté de Communes. Le Président lui répond que Viré n'a jamais demandé que ce club soit inscrit dans les statuts de la collectivité et qu'il ne peut être subventionné tout comme les clubs de football.

A l'unanimité moins 5 abstentions, une aide à l'investissement est accordée pour un montant de 2 000 €.

4 – Marché Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et des Points d'Apports Volontaires

Le marché pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des points d'apports volontaires se terminera fin juin 2008. Le Président est autorisé à renouveler le contrat avec l'aide de la société Téréô Aménagement située à Morance. Une convention sera signée pour un montant de 4 544,80 € TTC.

5 – Travaux de Fleurville

Quelques élus se sont rendus aux appartements de Fleurville où Mr MATRIBI de la SICA a donné des explications sur l'avancée des travaux. Bonne impression générale.

Le Conseil a accepté les neuf avenants présentés par le Président. Mr PENOT estime que certains avenants auraient pu être évités par une meilleure étude de l'architecte.

6 – Mission Locale du Mâconnais

Mr DESMAIZIERES a rencontré Mr SUC de la Mission Locale du Mâconnais avec Mr BERTHAUD au mois de janvier. Il s'agit d'une association loi 1901 qui aide les jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant des difficultés à trouver du travail ou à s'insérer dans la société. Leur secteur d'activité se situe sur le bassin d'emploi de Mâcon – Tournus – Cluny. Mr POURMONET témoigne de l'efficacité de cette association qui a apporté son soutien à ses enfants. Mr DESMAIZIERES explique que si la Communauté de Communes verse 1,10 € par habitant à l'association, ils reçoivent la même somme de la Communauté Européenne. La Commune de Saint Gengoux de Scissé a versé en 2007 la somme de 76 €. Les élus sont favorables à une participation de la collectivité mais estime que la somme de 1,10 € par habitant paraît élevée. Ils décident de verser 1 500 € qui seront budgétisés sur le CIAS. Mr DESMAIZIERES transmettra le bilan de l'année écoulée pour avoir une idée sur les aides apportées sur notre territoire.

7– Questions diverses

Certaines communes ont reçu un appel de cotisation de 10 € de la Coordination Gérontologique des 3 Rivières de Tournus. Les communes n'ayant plus la compétence, cela revient au CIAS d'apporter sa contribution.

Le Président,

Guy BERTHAUD